

objet l'avantage de la Patrie ; je veux en être occupé jusques dans la part que je prends à vos Jeux ; & comme tout travail doit avoir pour but le bonheur des Citoyens, le prix de cette année sera distribué à l'Ouvrage qui caractérisera le mieux Les Devoirs des Sujers envers le Souverain.

II. Comme les Lettres de toute l'Italie ont détaillé un incident qui a broüillé, mais pour peu de tems, l'Etat de *Genes* avec le Gouvernement de *Livourne*, on ne nous sauroit peut-être pas bon gré si nous ne le rapportions, quoiqu'il eut été terminé à l'amiable & sans qu'il eut eu aucunes suites.

Le 12. de Novembre au matin une Tartane de *Barbarie*, qui étoit poursuivie par deux Bâtimens Genoïis, alla se réfugier sur la côte de *Toscane* près de *Livourne*, à la distance d'une portée de canon d'*Ardenza*. Les deux Bâtimens Genoïis s'y étant aussi avancés, le Gouverneur du Fort d'*Antignano* fit tirer le canon sur eux, comme étant un endroit situé sous la protection de ce Fort, & un parage où les Bâtimens de *Barbarie* ne pouvoient être attaqués, à cause des Traités qui subsistent entre la *Toscane* & les Régences d'*Afrique*. Les Turcs, dans la crainte d'être pris, abandonnerent la Tartane, & se sauterent à terre, au nombre de 52, qui furent conduits dans un Lazaret pour y faire la quarantaine, conformément à ce qui est stipulé par les mêmes Traités. Dans cette circonstance, les Genoïis enleverent la Tartane de l'endroit où elle avoit jetté l'ancre, & l'emmenèrent avec eux ; mais ils ne vinrent point à terre. A peine étoient-ils retirés, que le Gouverneur du Fort d'*Antignano* envoya une Felouque après eux, pour se plaindre de cet enlèvement, & pour réclamer